



## **Des « administrateurs d'Etat » à nouveau assignés aux municipalités kurdes de Diyarbakir, Mardin et Van**

Le régime d'Erdogan est déterminé à poursuivre la politique autoritaire et illégale qu'il mène depuis trois ans dans les provinces kurdes. Depuis les élections locales du 31 mars 2019, les municipalités du Parti démocratique des Peuples (HDP) sont constamment menacées et attaquées par le gouvernement AKP dirigé par M. Erdogan et ses alliés ultra-nationalistes du MHP. Ces menaces ont encore pris de l'ampleur le 19 août 2019 lorsque le ministère de l'intérieur a démis les Co-maires et dissous les assemblées municipales de trois communes métropolitaines kurdes détenues par le HDP, à savoir Diyarbakır, Mardin et Van.

Le régime d'Erdogan avait déjà porté un grand coup aux municipalités HDP et à la volonté des électeurs qu'elles représentent, dans le cadre de l'état d'urgence décrété au lendemain du putsch avorté du 15 juillet 2016 dont il a profité pour renforcer son autoritarisme. Dans ce contexte, un décret-loi (no 674) publié en septembre 2016 a entraîné rapidement, comme l'indique un rapport de l'ONU de 2017, « le remplacement total des élus d'origine kurde dans tout le sud-est de la Turquie... par des "administrateurs" [nommés par le gouvernement central]. Dans la plupart des cas, les "administrateurs" ont été nommés immédiatement après l'arrestation des personnes démocratiquement élues, ce qui témoigne d'un degré élevé de coordination entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif ».<sup>1</sup>

Entre septembre 2016 et février 2018, 94 des 99 collectivités locales gérées par le DBP (Parti démocratique des Régions, parti frère du HDP dans les régions kurdes à l'époque), dont quatre métropoles et dix chef-lieux de province, ont vu leurs co-maires destitués et remplacés par des administrateurs. Quatre-vingt-treize co-maires et des centaines de conseillers municipaux ont été emprisonnés. Bien que l'état d'urgence ait officiellement pris fin en juillet 2018, ses règlements, y compris ceux relatifs aux gouvernements locaux, ont été ratifiés par le Parlement turc en tant que règlements permanents, sans aucune modification. A la veille des élections municipales du 31 mars 2019, 50 co-maires kurdes étaient toujours en prison, dont 29 en détention provisoire depuis près de deux ans.

Dans la quasi-totalité des cas, l'éviction des maires kurdes s'est faite en vertu de la loi antiterroriste turque, dont la portée est très large. Comme l'ont amplement critiqué les observateurs transnationaux, cette loi, avec sa « définition large et trop vague du terrorisme, qui inclut le crime organisé ou la propagande en rendant la caractérisation de ces délits manifestement indéterminée » agit comme « un

---

<sup>1</sup> Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le sud-est de la Turquie, juillet 2015 à décembre 2016



instrument destiné à réprimer la contestation interne » à un niveau général.<sup>2</sup> Cet arbitraire est d'autant plus aigu lorsque l'accusation de " terreur " est portée contre l'expression des revendications kurdes, en particulier dans le contexte récent de retour total vers la tradition turque de négation de l'identité et de la question kurdes - un processus qui s'est accéléré depuis que M. Erdogan a renversé en avril 2015 la table des négociations avec l'opposition kurde, et déclaré que le problème kurde n'existait pas, accusant de séparatisme tous ceux qui osaient dire le contraire.

Aux élections locales du 31 mars 2019, le HDP a remporté l'écrasante majorité des municipalités kurdes usurpées par le régime d'Erdogan, mais les pratiques autoritaires et illégales du régime ont rapidement repris. Tout d'abord, bien que déclarés éligibles par les commissions électorales locales, conformément à la loi électorale turque (n° 3627), près d'une centaine de candidats élus aux dernières élections municipales se sont vu refuser leur mandat sous prétexte d'enquêtes antérieures ou en cours contre eux. Six candidats du HDP élus maires dans différentes communes kurdes n'ont pas reçu leur mandat au motif qu'ils avaient antérieurement été licenciés de la fonction publique par décret-loi. Les mandats qui leur revenaient ont été donnés aux candidats perdants de l'AKP. En outre, quatre-vingt-huit conseillers municipaux issus du HDP se sont vu refuser leur mandat par le ministère de l'Intérieur, au prétexte d'enquêtes criminelles en cours (pour plus de détails, voir l'annexe 1).

Plus récemment, le 19 août 2019, le ministère de l'Intérieur a démis de leurs fonctions M. Adnan Selçuk Mızraklı, co-maire de la municipalité métropolitaine de Diyarbakir, M. Ahmet Türk, co-maire de la municipalité métropolitaine de Mardin et Mme Bedia Ertan Özgökçe, co-maire de la municipalité métropolitaine de Van (voir annexe 2 pour la biographie des maires).

Dans sa déclaration écrite, le ministère de l'Intérieur a tenté de justifier ce coup d'Etat contre la volonté de l'électorat kurde par des enquêtes "terroristes" en cours contre nos maires : « Les maires qui sont liés à des organisations terroristes et dont il a été établi qu'ils soutiennent des organisations terroristes ont été démis de leurs fonctions en vertu de l'article 127 de la Constitution et de l'article 47 de la loi municipale n° 5393. » Passons le caractère arbitraire et obscur des accusations de terrorisme, comme nous l'avons vu plus haut, la remarque du ministère est scandaleuse, parce qu'il pose sans vergogne un verdict dans des procès en cours, faisant ainsi l'aveu de l'étendue du contrôle de l'exécutif sur l'appareil judiciaire.

Le ministère de l'Intérieur a évoqué également le système de co-maire du HDP comme raison de la purge de nos maires, désignant cette pratique comme "preuve" des liens du HDP avec une "organisation terroriste". Le HDP applique un système de coprésidence mixte dans tous ses organes et à tous les niveaux de représentation, en conformité avec sa politique d'égalité des sexes. Les administrations locales ne sont pas exemptées de cette pratique. La loi municipale en vigueur ne

---

<sup>2</sup> Résolution du Parlement européen du 14 avril 2016 sur le rapport 2015 sur la Turquie (2015/2898(RSP))



reconnaît pas le système de co-maire. Néanmoins, nous mettons cette pratique en œuvre, à la fois *de facto* et avec une transparence et un consentement public complets, en nommant de manière informelle l'un de nos candidats au conseil municipal dans les programmes électoraux locaux comme "co-maire" pendant toute la durée de la campagne. Nous considérons comme insultante toute accusation politique portée contre cette pratique qui est un élément essentiel de la promotion de l'égalité des sexes dans la représentation politique.

La destitution de nos maires et leur remplacement par des administrateurs nommés par le gouvernement traduisent un coup d'État contre la volonté démocratique des Kurdes. La loi municipale turque (no 5393) dispose qu'en cas de suspension ou de destitution d'un maire, l'assemblée municipale élit un de ses membres en tant que nouveau maire. Cette règle a été respectée à chaque fois qu'un maire de l'AKP, du MHP ou du CHP a été démis de ses fonctions pour une raison ou une autre, au cours du mandat précédent. Une clause additionnelle à l'article 45 de la loi municipale de 2016 apporte une exception à cette règle en « cas de destitution de maires pour liens avec des organisations terroristes », autorisant "le ministère de l'Intérieur et les gouverneurs [à] désigner des personnes pour les remplacer". Cette clause d'état d'urgence a par la suite été rendue permanente et mise en œuvre pour les cas de purge des maires DBP et HDP, sans aucune exception.

Cette administration spéciale est le reflet de l'hostilité généralisée à l'égard du peuple kurde, de ses droits, de son existence-même. Elle caractérise la dérive autoritaire de la Turquie sous la coalition AKP-MHP dirigée par M. Erogan depuis 2015.

Dans ce contexte, non seulement la volonté démocratique des Kurdes a été réprimée par la destitution de ses représentants au niveau du parlement et des collectivités locales, mais un régime général d'oppression et d'intimidation a été mis en place dans les villes kurdes pour empêcher la contestation populaire.

Le 19 août, à l'aube, peu avant la publication de la décision du ministère de l'Intérieur, la police a procédé à l'arrestation d'au moins 418 figures publiques à Diyarbakır, Van, Mardin et dans de nombreuses autres provinces, dans le cadre de raids coordonnés. Après la destitution de nos Maires, les gouverneurs de province ont interdit toute forme de protestation et qualifié celles-ci de «soutien au terrorisme», utilisant ainsi un nouveau pouvoir d'état d'urgence.

Néanmoins, l'électorat kurde s'est fermement engagé dans la défense de ses droits. Ces derniers jours, des manifestations de masse non violentes organisées à Diyarbakır, Van et Mardin ont été brutalement réprimées par la police.

Des centaines de manifestants ont été arrêtés et des dizaines d'autres blessés et hospitalisés, parmi lesquels des députés du HDP, à savoir Mme Feleknas Uca, Mme Ayşe Acar Başaran, Mme Tülay



Hatimoğulları, Mme Semra Guzel, Mme Serpil Kemalbay, Mme Remsiye Tosun, M. Kemalbek et M. Ridvan Turan.

Le glissement de la Turquie dans l'autocratie institutionnelle avait commencé par l'épuration des parlementaires du HDP avec la complicité absolue des autres partis d'opposition, y compris le CHP.

À moins que l'opposition autre que le HDP ne prenne une position immédiate et univoque contre ce coup d'État anticonstitutionnel, il est hautement probable que les municipalités détenues par d'autres partis d'opposition soient bientôt visées de la même manière, en particulier les deux plus grandes villes de Turquie, Ankara et Istanbul, dirigées par le CHP.

En tant que HDP, nous sommes plus que jamais résolus à protester contre ce coup d'État autocratique contre la volonté de notre électorat dans le cadre de notre lutte pour un système politique démocratique et pluraliste, une démocratie locale puissante et une paix durable dans notre pays.

Nous exhortons l'opposition politique en Turquie et les forces démocratiques au niveau international à agir sans tarder contre ce coup d'État et jouer pleinement leur rôle en ramenant la Turquie sur la voie de l'État de droit et de la démocratie parlementaire et locale.

**Hişyar Özsoy**

**Vice co-président du HDP, chargé des affaires étrangères**

**Député de Diyarbakir**

**20 août 2019**



## **Annexe I : Attaques du gouvernement contre les municipalités HDP depuis les élections locales du 31 mars 2019**

Les représentants du HDP qui ont remporté le scrutin des élections locales du 31 mars sont depuis soumis à des attaques incessantes de la part du gouvernement central. Voici certaines pratiques arbitraires exercées contre nos représentants, presque toujours sous l'accusation classique de «terrorisme» :

- Des dizaines de **représentants élus au poste de maire** se sont vu refuser la délivrance de leur mandat au motif qu'ils avaient antérieurement été licenciés de la fonction publique en application de décrets-lois pris dans le cadre de l'état d'urgence. Leurs mandats ont été attribués aux candidats qui avaient perdu le scrutin.

Parmi eux, le co-maire du district de Bağlar (Diyarbakır) M. Zeyyat Ceylan ; la co-maire du district de Çaldıran (Van), Mme Leyla Atsak ; la co-maire du district d'Edremit (Van), Mme Gülcan Kaçmaz Sağyığıt ; le co-maire de Tuşba (Van), M. Yılmaz Berki ; le co-maire du district de Tekman (Erzurum), M. Muzahit Karakuş ; le co-maire du district de Dağpınar (Kars), M. Abubekir Erkmen.

Les mandats ont également été refusés, sous le même prétexte, aux candidats suivants élus conseillers municipaux, mais ayant le statut informel de co-maire au sein du HDP : la co-maire de la municipalité métropolitaine de Diyarbakır, Mme Hülya Alökmen Uyanık ; le co-maire du district de Yenişehir (Diyarbakır), M. İbrahim Çiçek ; le co-maire du district de Kayapınar (Diyarbakır), M. Necati Pirinççioğlu ; la co-maire de la ville de Hakkari, Mme Seher Kadiroğlu Ataş ; le co-maire du district de Kızıltepe (Mardin), M. Salih Kuday ; le co-maire du District de Savur (Mardin), M. Mehmet Yasin Kalkan ; le co-maire de la ville de Siirt, M. Resul Kaçar : le co-maire du district d'Erciş (Van), M. Mahmut Pala.

- Les conseillers municipaux suivants ont également été confrontés au refus de mandat pour motif de révocation antérieure par décret-loi :

M. Fecri Aydın (Taşlıçay/Ağrı);

M. Sabri Karayel (Doğubayazıt/Agri);

M. Ahmet Yılmaz, M. Erkan Kaygusuz, M. Mustafa Yurtsever, M. Reşat Akıncı, M. Abdulmecit Çeken et M. Ahmet Aslan (Batman);

M. Saffetullah Akyüz et M. Veysi Altıntaş (Tatvan/Bitlis);

M. Ramazan Akkoç (Yenişehir/Diyarbakır);

Mme Neriman Baran Yiğit, Mme Amber Ceylan Ak, M. Mehmet Vecih Aydoğan, Mme Dilan Yakut, M. Eser Özbek, M. Ali İhsan Karahan, M. Yusuf Gezer et M. Süleym Okur (Kayapınar/Diyarbakır);

Mme Hava Karahancı, Mme Şükran Şimşek, Mme Derya Berктаş Açmaz, Mme Sevgi Süer, M. MM.



Abdulkadir Önen et M. Aziz Turay (Bağlar/Diyarbakır) ;  
Mme Songül Can Şimşek, (Dicle/Diyarbakır) ;  
Mme Berivan Savaş Apaçık (Sur/Diyarbakır);  
MM. Müslüm Öcay et Erdal Tekdemir (Ergani/Diyarbakır);  
M. Deniz Öztekin et M. Ferhat Özdil (Yüksekova/Hakkari) ;  
M. Yılmaz Hun (İğdır) ;  
M. Şeyhmus Akbaba et M. Mehmet Ali Çiçek (Kızıltepe/Mardin);  
M. Mehmet Gezici (Derik/Mardin);  
M. Hakkı Bingöl (Varto/Muş);  
Mme Fatma Kayar (Siirt);  
M. Ercan Başar, (Kurtalan/Siirt);  
M. Müslüm Kuşçu (Bozova/Şanlıurfa);  
M. Reşat Demirkol et M. Osman Kaya (Suruç/Şanlıurfa);  
M. Abdulcelil Çelebi (Viranşehir/(Suruç/Şanlıurfa);  
M. Selahattin Barınç (Şırnak);  
M. Dünder Yağarcık (Cizre/Şırnak);  
M. Salih Kara, Mme Mesude Demir et Mme Sibel Harman Tertemiz (İpekyolu/Van).

• Des dizaines de co-maires et conseillers municipaux HDP ont par ailleurs été démis de leur mandat suite à des condamnations pénales hâtives :

Mme Melike Göksü, co-maire de la municipalité Karayazı/Erzurum;

Mithat Kaya, conseiller municipal de Dersim;

Mehmet Şahin Savcı, conseiller municipal de Patnos;

Adnan Akgül, conseiller municipal de Kayapınar;

Faruk Demir, porte-parole du conseil municipal de Çaldıran ;

Medeni Özer, Co-porte-parole du conseil municipal d'Edremit ;

Mme Serap Çakmak Genç, M. Suat Yetişkin, M. Diyar Orak, M. Ahmet Sağnıç, M. İsa Taş, M. Şükrü Aydemir, M. Mehmet Nedim Türemiş, M. Çetin Yılmaz et M. Selami Karahan, membres du conseil municipal de Tatvan



- Des dizaines de nos représentants ont été victimes de harcèlement policier et judiciaire sous la forme de perquisitions et arrestations arbitraires.

Ainsi, le 11 juillet, dans le district de Karayazı (Erzurum), dix représentants élus, dont le maire du district, M. Burhanettin Sahin, ont été arrêtés à la suite de raids coordonnés. Un cadre local du HDP, Nuri Kandemir, aurait été torturé en présence de sa famille, et un ancien conseiller municipal, Erdem Kaya, aurait été menacé avec une arme braquée sur la tête, durant des perquisitions de domicile. Les représentants ont été maintenus en garde à vue pendant une semaine sans aucun motif.

Par ailleurs, plusieurs élus ont été arrêtés à différentes dates : le co-maire de la municipalité de Nusaybin, M. Ferhat Kut ; la co-maire de la municipalité de Bismil, Mme Gülşen Özer ; le conseiller départemental de Bitlis, Medeni Yalçınkaya ; la conseillère municipale de Nusaybin, Mme Samiye Demir ; la conseillère municipale de Bağlar, Mme Nursel Örmek ; le conseiller municipal du district de Kurtalan, A. Gaffur Kubilay ; la conseillère municipale du district de Ceylanpinar, Mme Dilan Ablay.

- La campagne de violence et d'intimidation menée par le gouvernement contre les municipalités du HDP s'est traduite également par des tactiques de **dénigrement et de diffamation**. Le 9 août, les unités de lutte contre les stupéfiants et la contrebande ont assiégé l'hôtel de ville du district de Kayapınar, à Diyarbakir, à la suite d'un prétendu renseignement concernant l'usage de drogues. L'ensemble du bâtiment a été fouillé pendant des heures, sans qu'aucune preuve ne soit trouvée.

**Commission du HDP sur les gouvernements locaux démocratiques**  
**10 août 2019**



## **Annexe II: Biographies des maires HDP destitués**

### **Ahmet Türk, co-maire de la municipalité métropolitaine de Mardin**

Âgé de 77 ans, Ahmet Türk est un vétéran de la lutte du peuple kurde pour les droits humains, la justice et la démocratie en Turquie depuis un demi-siècle. Originaire de la province de Mardin, M. Türk a été élu pour la première fois au Parlement en 1973. Après le coup d'État militaire de 1980, il a été emprisonné dans la tristement célèbre prison militaire de Diyarbakir, où il a été soumis à l'isolement et la torture. En 1987, il a de nouveau été élu au Parlement, au nom du Parti républicain du Peuple (CHP, kémaliste). En 1989, M. Türk et plusieurs autres députés kurdes au sein du CHP ont été démis de leurs fonctions, les dirigeants kémalistes les ayant accusés de « séparatisme » suite à leur participation à une conférence internationale sur les kurdes organisée à Paris. Cet événement a grandement marqué la vie politique de M. Türk et l'orientation du mouvement kurde en Turquie, conduisant à la fondation un an plus tard du premier parti politique pro-kurde légal, à savoir le Parti du Travail du Peuple (HEP). En 1990, M. Türk figurait parmi les dix-huit Députés kurdes élus sur la liste HEP. Lorsque la Cour constitutionnelle a entamé une procédure pour fermer le HEP, M. Türk a cofondé le parti qui allait succéder à ce dernier, le Parti de la Démocratie (DEP). En 1994, le DEP a été fermé pour séparatisme et M. Türk a été privé de son immunité parlementaire et emprisonné avec une douzaine d'autres députés kurdes. Après sa libération, il a continué à jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'opposition politique kurde en Turquie, en tant que cofondateur de chacun des partis politiques kurdes établis successivement dans l'héritage du HEP et fermés à tour de rôle par l'establishment politique en Turquie. L'engagement sans faille de M. Türk à créer un espace de lutte démocratique et de paix en Turquie lui a valu le respect de ses compatriotes kurdes, mais également d'autres communautés persécutées et marginalisées, telles que les arméniens et les assyriens de Turquie.

En 2014, Ahmet Türk a été élu à une large majorité maire de la municipalité métropolitaine de Mardin. À la suite du coup d'État manqué du 15 juillet 2016, il a été démis de ses fonctions par décret-loi. Son poste a été usurpé par un administrateur nommé par le ministère de l'Intérieur jusqu'aux élections locales du 31 mars 2019 qu'il a gagnées avec une majorité écrasante de 56,4%. En août 2019, M. Türk a de nouveau été démis de ses fonctions et remplacé par le gouverneur de Mardin, nommé par le pouvoir central, un geste qui rappelle les pratiques de gouvernance coloniale. Aujourd'hui, comme toujours, M. Türk est le pionnier aux cheveux gris de notre lutte pour la démocratie, la paix et la justice en Turquie.

### **Bedia Özgökçe, co-maire de la municipalité métropolitaine de Van**

Mme Bedia Özgökçe est née dans la province de Van en 1975. Diplômée en droit, elle a joué un rôle de premier plan dans la fondation de l'antenne de Van de l'Association des Droits de l'Homme (IHD). A compter du milieu des années 1990, elle a exercé pendant plus de 10 ans comme juriste spécialisée dans les droits humains, et en particulier le droit des réfugiés, la prévention de la torture la lutte contre





la discrimination. En novembre 2016, puis juin 2018, elle a été élue Députée du Parti démocratique des Peuples (HDP) pour la province de Van. À l'approche des élections locales du 31 mars 2016, Mme Özgökçe a démissionné de son mandat parlementaire pour se porter candidate à la coprésidence de la municipalité métropolitaine de Van. Remportant plus de 53% des voix, elle est devenue la première femme maire de la commune métropolitaine de Van.

### **Adnan Selçuk Mızraklı, co-maire de la municipalité métropolitaine de Diyarbakır**

M. Adnan Selçuk Mızraklı est né dans la province de Sanlıurfa. A partir de 1992, il exerce sa profession de médecin à Diyarbakır. Dès les années 1990, M. Mızraklı a exercé différentes fonctions au sein du conseil d'administration du conseil de l'ordre des médecins de Diyarbakır. Il a été membre fondateur de l'Association pour la lutte contre la pauvreté, SARMASIK, basée à Diyarbakır, et membre de la branche de Diyarbakır de l'IHD. Lors des élections générales de juin 2018, M. Mızraklı a été élu Député du HDP pour la province de Diyarbakır. À l'approche des élections locales du 31 mars 2016, M. Mızraklı a démissionné de son mandat parlementaire pour se porter candidat à la coprésidence de la municipalité métropolitaine de Diyarbakır. Il a remporté le scrutin à une majorité écrasante de 62,93%.